

Poliquin, Renée (BAPE)

6211-06-155

Objet: TR: Projet de parachèvement de l'autoroute 19
Pièces jointes: Ville de Laval-schéma-MRCL-4.pdf

De : d.fafard@ville.laval.qc.ca [mailto:d.fafard@ville.laval.qc.ca]

Envoyé : 14 novembre 2014 17:23

À : Perreault, Angéla (BAPE)

Cc : Poliquin, Renée (BAPE); Chami, Karim (BAPE)

Objet : RE: Projet de parachèvement de l'autoroute 19

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les extraits du schéma d'aménagement en vigueur traitant des transports (règlement M.R.C.L.-4). La Ville de Laval, en raison de son double statut de ville et de MRC, n'a pas de plan d'urbanisme, mais uniquement un schéma d'aménagement.

Salutations.

Denis Fafard
Adjoint au DGA – Développement durable
Direction générale
Tél.: 450-978-3685 téléc.: 450-978-3692
www.ville.laval.qc.ca



...rer la qualité du milieu de vie.
...ion de la qualité du milieu de vie étant l'objectif fondamen-
...r le schéma d'aménagement, les mesures de protection et
...du milieu permettront de minimiser les problèmes engen-
...sources de pollution telles que le bruit, les déchets, les
...euses, l'affichage.
...nt sur le bruit communautaire, adopté récemment
...ttra de contrôler de façon encore plus efficace la pollution

...r une stratégie d'interventions environnementales.
...gramme d'interventions est en préparation par le Service
...ent, créé en août 1988, et toute une série de mesures et pro-
...annoncés à brève échéance.

...développement en territoires inondables.
...es problèmes humains et économiques reliés aux territoires
...nsidérable et fait l'objet d'études et de projets visant à mini-
...s inondations.
...d'aménagement de la Ville tiendra compte de ces pro-
...mes particulières de construction et de lotissement seront
...s territoires.

...ue visera à améliorer la qualité du milieu de vie des citoyens
...es inondables tout en restreignant le nombre de personnes
...ns ces territoires. À cette fin et en tenant compte des caracté-
...ritéristiques et des contraintes légales, la politique sera la suivan-

...es inondables de récurrence 0-20 ans sur les rues desser-
...ment desservies, les lots vacants pourront être construits en
...onstructions soient immunisées. Le deuxième service pour-
...orsqu'un secteur est aux prises avec des problèmes d'ali-
...e salubrité;

...es inondables de récurrence 0-20 ans sur les rues non
...ne construction nouvelle ne sera autorisée: les services
...ois être installés afin d'améliorer la qualité de vie des rési-
...nce ou pour desservir des territoires non inondables;

...es inondables de récurrence 0-20 ans non desservis et non
...voies ouvertes à la circulation, aucun nouveau service ne
...si les services sont nécessaires pour desservir les territoires
...Une exception sera faite à cette politique lorsque les pro-
...obtenu une radiation ou une autorisation de
...e ministère de l'Environnement du Québec.

...performance environnementale.
...diverses activités, qu'elles soient commerciales, indus-
...résidentielles, sera régie par une réglementation qui aug-
...nce environnementale afin d'améliorer constamment la
...e vie.

11.6 *Prévoir un système de gestion des déchets.*
Une étude globale de la gestion des déchets est en voie de réalisation et elle permettra d'orienter la politique municipale dans ce domaine.

11.7 *Poursuivre le programme d'assainissement des eaux.*
La Ville a signé avec le gouvernement du Québec un protocole général d'entente pour l'assainissement de ses eaux usées et beaucoup de travaux ont été réalisés depuis quelques années. La poursuite de ce programme permettra d'améliorer la qualité de l'eau dans les rivières.

12. INFRASTRUCTURE ADMINISTRATIVE PLAN 16

L'infrastructure administrative qu'offrent les gouvernements municipal, provincial et fédéral ainsi que les divers organismes publics et para-publics couvre la majorité des domaines d'interventions dont les Lavallois ont besoin. La décentralisation des services municipaux entreprise depuis quelques années a permis d'accroître encore plus l'accès au réseau des services administratifs.

13. RÉSEAU ROUTIER PLAN 17

13.1 *Compléter le réseau d'autoroutes.*
La mise en place graduelle du réseau autoroutier sur le territoire lavallois par le gouvernement du Québec a reçu l'appui de la Ville. Le plan annoncé en août 1988 par le ministre des Transports et les différentes ententes signées entre la Ville et le ministère permettront de répondre aux besoins immédiats pour les autoroutes A-13, A-15, A-19, A-25 et A-440.

13.2 *Prolonger le réseau d'artères collectrices.*
Parallèlement, la Ville complétera le réseau d'artères collectrices, l'axe Concorde - Notre-Dame, l'axe Saint-Martin, la route d'accès vers Saint-François, l'axe Dagenais, l'axe Renaissance, l'axe 100ième avenue, l'axe Chomedey, l'axe Le Corbusier, l'axe Industriel, l'axe Laennec et l'axe Pie IX.

13.3 *Compléter et maintenir le réseau local.*
Afin de répondre aux besoins de croissance et de satisfaire aux besoins des citoyens, la Ville complétera graduellement le réseau de rues locales et maintiendra le même niveau élevé d'entretien sur le réseau existant.

14. TRANSPORT EN COMMUN PLANS 18, 19

14.1 *Diversifier les services.*
En plus du réseau intégré de transport par autobus, La Société de Transport de Ville de Laval (S.T.L.) offre déjà une gamme étendue de services:

- transport scolaire intégré;
- service de navettes entre les résidences pour personnes âgées et les centres commerciaux;
- transport adapté pour les personnes handicapées;
- service de minibus sur la Pointe Desnoyers;
- service de taxi intégré.

La S.T.L. étudie actuellement l'opportunité d'ajouter certains services, tels:

- navettes entre les bibliothèques et les écoles primaires;
- circuits-excursions pour les garderies;
- circuits touristiques;
- navettes entre les centres commerciaux;
- desserte de la station de métro Côte Vertu;
- gare de transbordement à Rosemère;
- extension du service de taxi intégré dans l'ouest de la ville;
- liens avec l'aéroport de Mirabel.

14.2 *Desservir de nouveaux corridors.*

Les importants travaux qui seront exécutés pour compléter le réseau routier permettront de développer de nouveaux axes de transport, plus particulièrement dans le sens est-ouest: Concorde - Notre-Dame, St-Martin, Autoroute Laval; il deviendra ainsi possible de mieux relier à l'ensemble du territoire les importants bassins d'emploi que constituent les parcs industriels et les pôles.

La construction de voies réservées sur d'autres ponts et l'aménagement de pôles de transport avec stationnements incitatifs pourraient permettre de soulager les problèmes vécus quotidiennement sur les ponts reliant Laval à Montréal; cette solution fait actuellement l'objet d'une étude conjointe entre la Ville et le Ministère des Transports du Québec pour l'axe de l'Autoroute des Laurentides.

La desserte renforcée des axes nord-sud permettra de compléter le réseau de transport en commun à court terme.

14.3 *Implanter de nouveaux modes de transport.*

La structure économique et sociale du territoire lavallois a atteint un niveau qui exige que de nouveaux modes de desserte soient élaborés à moyen terme pour les parties les plus densément peuplées de la ville. Des études d'opportunité sont en cours: métro aérien, prolongement du métro, busrail, réseau de trains de banlieue relié à une gare intermodale, etc...

Les technologies nouvelles permettront d'élaborer les solutions optimales bien adaptées aux caractéristiques de Laval.

14.4 *Régir le transport régional.*

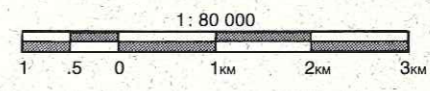
C'est au niveau régional qu'il faut établir une nouvelle concertation afin que la clientèle des Sociétés de transport de la région puisse utiliser au maximum le réseau de transport en commun mis à sa disposition.

La Ville de Laval a déjà fourni son appui à une telle proposition.



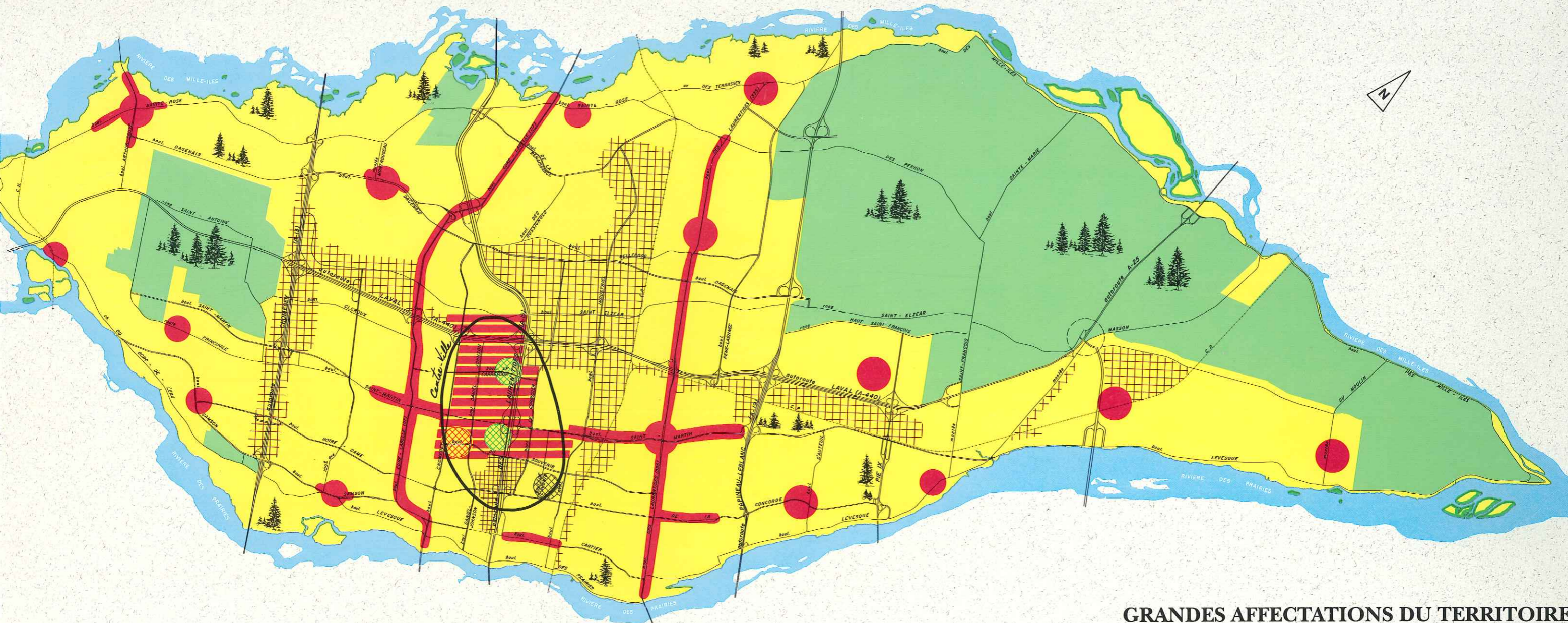
RÉSEAU ROUTIER

	AUTOROUTE EXISTANTE		ARTÈRE EXISTANTE
	AUTOROUTE PRÉVUE		ARTÈRE PRÉVUE














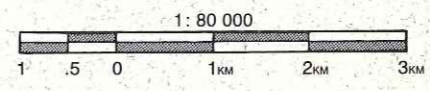
Laval
mars 1989
RÈGLEMENT M.R.C.L.-4

Claude Langlois, cpde
géographe et urbaniste



GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

	FONCTION URBAINE		PÔLES ET ARTÈRES D'ACTIVITÉS		FONCTION DE PLEIN AIR
	FONCTION INDUSTRIELLE		PÔLE RÉGIONAL DE COMMERCE		PÔLE CULTUREL
	PARC SCIENTIFIQUE ET DE HAUTE TECHNOLOGIE		PÔLE DE SERVICES ADMINISTRATIFS		ÎLE À PROTÉGER
	FONCTION AGRICOLE		PÔLE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE		



 **LAVAL**
mars 1989
RÈGLEMENT M.R.C.L.-4

Claude Langlois, CPUR
géographe et urbaniste